

Centre Social Mosaïque

31, Place des écoles

01320 CHALAMONT

Tél : 04 74 61 73 35

Fax : 04 74 46 92 42

[accueil@csmosaïque.fr](mailto:accueil@csmosaïque.fr)

[www.centresocialmosaïque.jimdo.com](http://www.centresocialmosaïque.jimdo.com)



## **Projet pédagogique – Accueil de loisirs (applicable au 2 septembre 2014)**

### **Le descriptif général de l'accueil**

Le Centre Social Mosaïque propose sur la commune de Chalamont et à l'attention de l'ensemble des familles de la Communauté de Communes du canton de Chalamont un accueil de loisirs ouvert sur les temps périscolaires (dont les TAP : « Temps d'activités Périscolaires »), les mercredis, les petites vacances et les grandes vacances.

Quel que soit les temps d'ouverture, la volonté du centre social est de proposer un réel temps éducatif complémentaire pour les enfants présents, ouvert à l'ensemble des enfants du territoire.

Le centre social est une association sans implication politique ou religieuse.

Les enfants accueillis sont tous les enfants scolarisés jusqu'à 17 ans maximum, sachant qu'un accueil en fonction des tranches d'âge sera organisé.

L'accueil de loisirs est situé à l'adresse suivante :

- Centre Social – 31, place des écoles – 01320 CHALAMONT

Ses coordonnées sont :

- Téléphone : 04 74 46 92 42
- Fax : 04 74 46 92 42
- Mail : [accueil@csmosaïque.fr](mailto:accueil@csmosaïque.fr)
- Site internet : [www.centresocialmosaïque.jimdo.com](http://www.centresocialmosaïque.jimdo.com)
- En fonction des activités organisées, l'accueil peut être délocalisé.

Les horaires de fonctionnement de l'accueil de loisirs sont :

- En périscolaire : de 7h à 8h30 et de 16h00 à 19h
- Mercredis et vacances : de 7h à 19h

L'accueil de loisirs fait partie intégrante du centre social, et du projet social. Des programmes d'activités sont construits par l'ensemble de l'équipe d'animation sur les mercredis et les périodes de vacances par rapport aux besoins et demandes des enfants. Sur le temps périscolaire, les activités proposées sont diversifiées afin de laisser le choix aux enfants en fonction de leurs besoins du moment.

### **Les grandes lignes du projet éducatif**

Les grands objectifs éducatifs de l'accueil de loisirs du centre social sont les suivants :

- Amener l'enfant à découvrir des activités variées et originales, tout en prenant compte l'âge et le besoin de chacun
- Développer le respect de chacun, le rapport aux autres et le rapport à son environnement de vie
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté sur l'ensemble de ses orientations telles que la solidarité, la tolérance, la reconnaissance de la diversité, la laïcité, ...
- Permettre le développement physique, mental et social de l'enfant.

L'association applique les principes de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse.

Notre mode de fonctionnement doit favoriser l'accès à tous et la mixité sociale, tout en intégrant la notion d'implantation des activités en conformité avec les besoins du territoire.

### Les intentions éducatives du directeur et de l'équipe

L'ensemble de l'équipe développera par sa présence quotidienne et comme des acteurs éducatifs à part entière les intentions suivantes à l'attention des enfants :

- Le développement de leur savoir être avec des accents mis sur la relation aux autres, la socialisation, le respect des autres et le partage
- Le développement de leur savoir-faire avec des accents mis sur la découverte d'activités diversifiées, la prise de confiance dans leurs capacités, l'autonomie et la prise de connaissances.
- Le développement de leur bien être avec des accents mis sur l'amusement, la diversité et la convivialité.

Le travail au quotidien de l'équipe d'animation devra se faire avec comme cœur d'activité les enfants en tant qu'individu mais aussi en tant que groupe, ceci afin d'encourager le développement personnel de chacun pour favoriser le développement du groupe présent au sein de l'accueil de loisirs. Il est pris en considération le fait que c'est chaque individu en tant que tel qui fait avancer et progresser le groupe.

### Les activités

Les activités proposées au sein de l'accueil de loisirs devront tenir compte du rythme et des besoins des enfants. Ainsi, elles devront être adaptées à l'âge, au moment de la journée, au moment de l'année.

La grande distinction à faire est entre le temps périscolaire et le temps d'animation Mercredis – Vacances.

Sur le temps périscolaire, les enfants se verront proposer des activités de libre choix, avec des pôles différents (activités manuelles, activités culturelles, ...). Sur ce temps, il est indispensable que l'équipe d'animation propose mais laisse l'enfant faire son choix. C'est un temps passerelle entre la bulle familiale et la bulle scolaire. Des activités spécifiques peuvent être proposées de façon périodique sur des temps courts.

Sur le temps d'animation Mercredi – Vacances, un programme d'activités est mis en place par l'équipe d'animation en tenant compte des éléments marquants du calendrier, des demandes des enfants et des ressources du territoire. Sur ce temps, l'enfant est acteur en participant à l'animation et en faisant part de ses envies en amont. **Le temps de sieste est considéré comme un temps d'activité, donc pour les enfants manifestant ce besoin, la sieste ne sera pas interrompue.**

Les exemples d'activités proposées peuvent être :

- Des thématiques généralistes comme la commedia Del Arte, le cirque, le journalisme, ... dans lequel tout type d'activité est possible.
- Des activités précises comme un théâtre de marionnettes, la lecture de conte, un tournoi multi-sport, des enquêtes policières, des ateliers cuisine, ...

Sur l'ensemble des activités proposées, les critères suivants doivent absolument être respectés :

- Diversité des activités : culturelle, sportive, manuelle, collective, individuelle, ...
- Prise en compte des richesses locales, ce qui sous-entend une connaissance des possibilités
- Favorisation des échanges
- Adaptation de l'activité à l'enfant
- Lien entre les âges
- Encadrement et sécurité
- Encouragement à la découverte et à la nouveauté

Ces critères s'appliqueront quel que soit le temps d'animation : périscolaire, mercredis, vacances, camps, séjours courts, séjours de vacances et quel que soit la tranche d'âge : moins de 6 ans, plus de 6 ans, ados, ...

Sur ces temps d'ouverture, l'accueil de loisirs pourra proposer :

- Des camps en partenariat ou non
- Des séjours de vacances en partenariat ou non

- Des sorties à la journée en partenariat ou non
- Des journées en partenariat avec d'autres accueils de loisirs
- Des journées en partenariat avec des associations locales et départementales
- Des interventions extérieures (prestataires ou bénévoles) sur la structure.

### La vie quotidienne

L'accueil de loisirs propose aux familles une plage d'ouverture très importante que ce soit sur le temps périscolaire ou sur les temps d'animation Mercredi-vacances.

De ce fait, il est important de considérer les rythmes de l'enfant sur la gestion de la vie quotidienne.

Sur le temps périscolaire :

Le matin doit être considéré comme un temps de réveil et de préparation à la journée avec la proposition d'activités calmes

Le soir doit être considéré comme un temps de relâchement où les enfants se voient proposer des activités où ils peuvent s'exprimer plus librement. Sur ce temps, le goûter est proposé aux enfants en séparant les moins de 6 ans des plus de 6 ans pour favoriser un temps calme. Ensuite, les enfants peuvent faire leur choix d'activité, un espace pour faire les devoirs est organisé. Il faut noter que sur ces temps, chaque enfant peut être accompagné, en pédibus, à une activité proposée par une association partenaire sur la commune de Chalamont dans la mesure où les conditions d'encadrement sont respectées sur l'accueil fixe comme sur les déplacements.

Sur les vacances et les mercredis (à partir de 11h30), la journée se rythme de la façon suivante :

- De 7h à 9h : temps d'accueil échelonné avec activités diverses
- De 9h à 12h : activité collective adaptée à l'âge et indiquée sur le programme
- De 12h à 13h30 : temps de repas avec préparation, retour au calme dans les locaux de la cantine scolaire
- De 13h30 à 14h : retour au centre avec des activités diverses, accueil échelonné des enfants arrivant l'après-midi.
- De 14h à 16h : activité collective adaptée à l'âge et indiquée sur le programme / sieste
- De 16h à 16h30 : goûter
- De 16h30 à 19h : départ échelonné avec activités diverses

Sur les temps d'animation programmés, les enfants ne pourront être accompagnés sur des activités d'associations partenaires par respect de l'acte éducatif que représente l'accueil de loisirs.

Un règlement intérieur fixe les éléments à respecter par les enfants et les parents afin de permettre un fonctionnement quotidien stable et conforme aux projets éducatifs.

Les enfants sont acteurs dans l'accueil de loisirs en préparant les animations, en participant au rangement en aval, à la définition des activités par l'intermédiaire de l'équipe d'animation. Ces actions font partie des règles de vie et de la dimension collective de l'accueil.

Sur l'ensemble des temps d'accueil, l'enfant est :

- Une force de proposition. L'équipe doit être en écoute active en permanence.
- L'acteur principal. L'animation est faite pour son développement.
- Un enfant, c'est-à-dire qu'il doit être décontracté, à l'aise, amusé. Cet esprit doit être créé par l'ambiance de la structure (décoration, préparation, comportement des adultes, ...)
- Un être à part entière mais faisant partie d'un groupe, reconnu en tant qu'individu respectant l'autre et son environnement. C'est l'addition des savoirs être, des savoirs faire de chaque enfant en tant qu'individu qui fait progresser le groupe.

Chaque temps d'accueil spécifique comme les séjours, devra respecter ces lignes directrices, sachant que des compléments plus appropriés devront être apportés.

## **Le fonctionnement de l'équipe d'adultes**

Les adultes présents au sein de l'accueil de loisirs du centre social peuvent être :

- Les bénévoles du centre social
- Les salariés composant l'équipe d'animation, les agents de collectivités tout comme les agents administratifs.
- Les partenaires comme les responsables d'autres associations, les prestataires de service, ...

Les adultes sont des référents, leur comportement doit être exemplaire et respectueux des règles de vie régissant le centre social et donc de l'accueil de loisirs. Tout adulte ne respectant pas le projet pourra être exclu de tout lien avec le centre social.

En ce qui concerne les bénévoles du centre social, il est intégré à la fois les membres du conseil d'administration pouvant avoir un rôle complémentaire à l'équipe d'animation, et pouvant être amené à participer à un temps d'animation, tout comme les parents pouvant venir participer à un temps d'animation. Ce sont ces adultes qui construisent le projet éducatif.

En ce qui concerne les salariés, toutes les personnes travaillant au sein du centre social sont des adultes référents et qualifiés devant respecter le projet social, le projet éducatif et le projet pédagogique.

Ces adultes sont sous la responsabilité du directeur du centre social. Tous sont des acteurs indispensables à la construction et à la mise en musique des projets.

Tous les salariés sont des acteurs éducatifs pour les enfants. Dans ce sens, ils ont un comportement respectueux des enfants et des règles de vie du centre social à tenir.

Plus précisément, pour l'équipe d'animation, le personnel encadrant est qualifié conformément aux exigences réglementaires de notre ministère de tutelle.

Les partenaires peuvent intervenir ponctuellement sur des temps d'animation au titre de leurs compétences et savoirs faire mis à disposition des enfants et de l'équipe d'animation. Ils devront respecter le fonctionnement de la structure, ces partenaires seront choisis en fonction de leur intégration au fonctionnement habituel de l'accueil.

Dans un souci de qualité de l'accueil, l'équipe d'animation bénéficiera de temps de réunions et de temps de préparation des programmes d'activités, des animations mises en place. Dans l'esprit, chaque acteur du centre social doit s'exprimer dans sa présence au quotidien et peut mettre des animations en place avec ses compétences personnelles.

## **L'aménagement de l'espace**

Les enfants sont accueillis dans les locaux du centre social. L'été ou sur certaines journées, l'accueil de loisirs peut être délocalisé sur les communes du Canton de Chalamont dans des espaces respectant les règles de sécurité.

Les locaux se décomposent de la façon suivante :

- Salle d'activités 1 (60m<sup>2</sup>)
- Salle d'activités 2 (60m<sup>2</sup>)
- Espace des créations (40m<sup>2</sup>)
- Cuisine pédagogique (20m<sup>2</sup>)
- Ces espaces sont des espaces d'animations où les enfants sont libres de leur circulation, la circulation d'une salle à une autre doit se faire sous la vigilance d'un membre de l'équipe d'animation.

Pour les temps de sieste, l'espace du relais assistantes maternelles sera utilisé.

Un espace d'accueil et un espace administratif sont à la disposition des familles pour la prise d'informations, les échanges avec les adultes référents, ...

Les espaces sont destinés à différentes tranches d'âges afin de prévoir des aménagements adaptés.

L'accueil de loisirs bénéficie pas d'un espace extérieur clos et utilisera la cour de l'école de Chalamont,.  
L'accueil de loisirs utilise les espaces extérieurs de la Commune de Chalamont comme le parc, le stade, le city stade, les « 4 chemins », ...

Sur tous les espaces utilisés, les règles suivantes sont de rigueur :

- Rangement
- Décoration variante
- Aménagement d'espaces en fonction des activités (coin lecture, coin activités manuelles, ...)
- Sécurité

### **La communication avec les partenaires**

La communication avec les partenaires suivants est primordiale :

- Parents
- Prestataires
- Environnement (élus, gendarmerie, commerçants, associations locales, ...)

Cet axe permet de donner de la visibilité aux animations mises en place, de rendre accessible l'accueil de loisirs, de le faire connaître et reconnaître.

Pour les parents, les actions suivantes sont mises en place :

- Transmission des programmes à chaque enfant du canton via le réseau des écoles
- Accueil administratif ouvert sur des plages horaires larges
- Disponibilité de l'équipe d'animation pour faire les retours sur le déroulement de la journée, les actions à venir, ...
- Visite de l'accueil de loisirs pour les nouveaux parents avec les enfants
- Temps d'informations sur l'été, les évolutions de fonctionnement, ...
- Participation des parents sur des temps d'animation
- Participation des parents sur la récupération de matériel
- ....

Pour les prestataires, les actions suivantes sont mises en place :

- Affichage du projet éducatif et du projet pédagogique
- Choix des partenaires en fonction de leur connaissance du public enfant et du respect des règles de sécurité
- Tissage de partenariat fort afin de permettre la connaissance et reconnaissance mutuelle
- Recherche de sponsoring
- ...

Pour l'environnement, les actions suivantes sont mises en place :

- Transmission des informations sur les activités mises en place
- Sollicitation pour la mise à disposition de salle
- Circulation d'informations afin d'avoir un suivi transversal des familles
- Sollicitation pour des animations et la valorisation des ressources locales
- ....

Toute personne ou partenaire entrant dans le centre social doit être considérée comme la seule personne ou le seul partenaire de l'association, ainsi la qualité d'accueil, d'échanges, d'accompagnement doit être de qualité égale. La contrepartie est le respect de notre projet.

Ce projet pédagogique sera applicable dès le 19 août 2013 et constituera, avec le projet éducatif et le projet social et le règlement intérieur, le fondement de l'association.

Il pourra être enrichi régulièrement, selon les évolutions notables locales, en fonction des membres de l'équipe d'animation, de l'évolution du projet éducatif et du projet social.

Fait à Chalamont, le 19 juin 2014.

Pour l'équipe d'animation, le Directeur du centre social,  
Grégory Bornuat.